

1^{er} décile du revenu fiscal médian mensuel par unité de consommation

Insee-DGFIP, Dispositif Revenus fiscaux localisés des ménages - RFL

Définition

Le revenu fiscal par unité de consommation est une mesure des revenus déclarés au fisc (avant abattements) qui tient compte de la taille et de la composition des ménages. Le 1^{er} décile est le revenu plafond des 10% de la population ayant les revenus fiscaux par unité de consommation les plus faibles.

Pourquoi utiliser cet indicateur ?

Cet indicateur permet d'appréhender la grande pauvreté dite « monétaire » et fournit une évaluation des « ressources » disponibles sur un territoire donné avant les effets redistributifs des prestations et des impôts.

Le 1^{er} décile permet d'identifier le seuil de revenu sous lequel vivent les 10% les plus pauvres sur un territoire donné.

Il est par exemple utile dans :

Cet indicateur est le complément indispensable du revenu médian. En effet, il permet une mesure de l'écart qui existe entre les 10% les plus pauvres du territoire et le revenu médian. Alors que le revenu médian ne permet pas d'approcher les situations de pauvreté, le premier décile offre une connaissance de la part de la population en difficulté économique. Ainsi, un revenu médian donné peut être accompagné de ménages qui ne s'en éloignent que très peu (une population assez homogène en termes de niveau de revenu) ou au contraire une population connaissant des réalités très diverses. La confrontation du premier décile et du revenu médian peut faire apparaître, dans des territoires où le revenu médian est fort, des poches de pauvreté importantes.

Éléments d'interprétation

Parce qu'il tient compte de la taille et de la composition du ménage, le revenu fiscal par unité de consommation est une mesure des ressources qui permet également de tenir compte des économies d'échelles qui peuvent s'opérer au niveau du ménage (logement, équipements, etc.), et qui est donc particulièrement préconisé dans le cadre d'analyses comparatives entre zones, ou pour analyser les inégalités de revenu à l'intérieur d'une zone.

C'est un indicateur globalement lié à la situation sur le marché du travail (taux d'activité, taux de chômage, taux de temps partiel, structure des emplois occupés), mais aussi à la démographie des territoires (familles monoparentales). La mobilité résidentielle est aussi un facteur d'évolution sensible de la situation des territoires en termes de revenus.

Indicateurs liés dans le cadre du socle

Marché du travail
Taille et composition des ménages
Mobilité résidentielle
Autres indicateurs de revenus

Situation nationale

En France métropolitaine, en 2009, le 1^{er} décile du revenu fiscal mensuel par unité de consommation s'élevait à 556 euros (6 667 euros annuels).

Clé de lecture : un dixième de la population métropolitaine vivait ainsi avec un revenu fiscal médian mensuel par unité de consommation inférieur à 556 euros, tandis que les neuf dixièmes restants vivaient avec un revenu fiscal médian par unité de consommation supérieur à cette valeur.

1er décile du revenu fiscal mensuel par unité de consommation

Territoires de référence	2009
France entière	-
France métropolitaine	556
Ens. des unités urbaines	-
Ens. des Zus	-

Territoires d'observation	2009
Pays de la Loire	668
Loire Atlantique	698
Unité urbaine de Nantes	649
Nantes	461
IRIS Malakoff	36

Source : Insee-DGFIP Revenus fiscaux localisés des ménages

Note de lecture de la situation de l'IRIS Malakoff :

En 2009, le 1^{er} décile du revenu fiscal médian par unité de consommation était près de 13 fois plus faible dans l'IRIS Malakoff que dans la ville de Nantes. Les populations les plus modestes résidant dans cet IRIS présentent donc globalement des revenus bien plus faibles que celles des autres quartiers.

Modalités de construction :

Les revenus fiscaux localisés sont établis à partir des fichiers exhaustifs des déclarations de revenus des personnes physiques et de la taxe d'habitation fournis à l'Insee par la Direction Générale des Impôts. Le revenu déclaré aux services fiscaux est la somme des ressources déclarées par les contribuables sur la déclaration de revenus annuels, avant abattement. Il comprend quatre catégories de revenus :

- les revenus salariaux,
- les revenus des professions non salariées,
- les retraites, pensions d'invalidité, pensions alimentaires et rentes viagères,
- les autres revenus (essentiellement des revenus du patrimoine).

Le revenu fiscal par unité de consommation est le rapport du revenu fiscal du ménage au nombre d'unités de consommation de ce ménage, les unités de consommation étant attribuées de la manière suivante :

- le premier adulte du ménage compte pour une unité de consommation,
- les autres personnes de 14 ans ou plus comptent chacune pour 0,5,
- les enfants de moins de 14 ans comptent chacun pour 0,3¹.

Les individus d'un même ménage se voient tous (enfants compris) attribuer le même revenu par unité de consommation.

Les données sont actualisées tous les ans, et diffusées avec 3 ans d'écart (en 2012 pour 2009).

Limites d'analyse

Le revenu fiscal est un revenu avant redistribution : il ne peut pas être assimilé à un revenu disponible et ne permet donc pas de parler en termes de « niveau de vie ». Pour cela, il faudrait que l'on ajoute les prestations sociales et que l'on soustrait les impôts directs (impôt sur le revenu et taxe d'habitation). Or les prestations sociales peuvent constituer pour les ménages à bas revenus une part substantielle de leur revenu disponible². L'approche par les revenus fiscaux tend donc à augmenter les inégalités entre territoires, par rapport à une approche par les revenus disponibles.

Limite de diffusion à l'intercommunal

Zones comptant au moins 2000 habitants (RP)

Bibliographie :

Revenus, croissance et inégalités (2002-2008), Rapport Onzus 2011

Lien : <http://www.onzus.fr/presentation/travaux-et-publications>

Revenus et pauvreté, Rapport Onzus 2011

Lien : <http://www.onzus.fr/presentation/travaux-et-publications>

Les revenus et le patrimoine des ménages, Insee Références, Édition 2012

Lien : <http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/sommaire.asp?codesage=REVPME12&nivgeo=0>

Lien Insee

http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?reg_id=99&ref_id=base-cc-rev-fisc-loc-menage

¹ Par exemple, un couple avec deux enfants (l'un de moins de 14 ans et l'autre de 17 ans), dont les deux membres travaillent et perçoivent chacun un revenu fiscal mensuel de 1000 euros, présente un revenu fiscal mensuel par unité de consommation de $(1000+1000)/(1+0,5+0,5+0,3)=870$ euros

² Minima sociaux et prestations sociales en 2009, DREES, juillet 2011 et l'article « La pauvreté en zones urbaines sensibles », Rapport Onzus 2011